

PANEL SOCIO-ECONOMIQUE

"LIEWEN ZU LËTZEBUERG"

DOCUMENT PSELL N° 111

JUIN 1998

L'ENDETTEMENT DES MENAGES AU LUXEMBOURG EN 1996

Série "Mode de vie" n°15

par

Dr. Bernard GAILLY

**CEPS/Instead
Differdange**

Grand-Duché de Luxembourg

1998

Présentation du programme P S E L L . 2

Les informations présentées dans ce cahier proviennent du programme PSELL.2 développé par la Division "Ménages" du C.E.P.S./Instead. Le Grand-Duché de Luxembourg dispose d'un instrument exceptionnel permettant de connaître les conditions d'existence des personnes et des ménages qui y vivent depuis 1985 : le panel socio-économique "Liewen zu Lëtzebuerg" (PSELL).

Dans le cadre de ce programme, de nombreuses informations sont récoltées chaque année sur les principaux aspects de la vie de la population du pays :

- conditions de logement, équipement et composition des ménages
- principales dépenses
- précarité
- endettement
- position scolaire des enfants
- position socioprofessionnelle des adultes
- revenus, ...

En 1994, cette étude a fêté son dixième anniversaire. Sur le plan scientifique, cet événement représentait certainement un succès parce qu'il est très rare qu'un même programme de recherche puisse être développé sur une période aussi longue. Une large part de ce succès revient toutefois aux milliers de personnes qui, au fil des années, ont accepté de recevoir chez elles nos enquêteurs et de participer à ce vaste programme ; par leur contribution, elles ont permis de réunir un capital de connaissances inestimable, couvrant dix ans de la vie de la population de notre pays.

Les données récoltées ont déjà fait l'objet de nombreuses études publiées pour la plupart au CEPS/Instead dans les séries suivantes :

- ☞ Documents PSELL (voir liste en annexe)
- ☞ Notes de Recherche
- ☞ PSELL INFO
- ☞ ECOCEPS.
- ☞ Population & Emploi - Série "Conditions de vie"

A partir de 1994 l'échantillon de l'étude a été rénové. Il compte désormais 8232 personnes réparties dans 2978 ménages (avant pondération). Cet échantillon évolue comme la population du pays. Il prend en compte les naissances, l'immigration, les mariages, les décès et l'émigration.

Pour plus d'informations (I. BOUVY)

Tel: (00 352) 58 58 55- 513

Fax: (00 352) 58 55 60

Document produit par le

CEPS/Instead

*Centre d'études de populations, de pauvreté et de politiques socio-économiques
B.P. 48 - L 4501 Differdange*

Président : Gaston Schaber

SOMMAIRE

INTRODUCTION		4
CHAPITRE I	LES GRANDES TENDANCES	5
CHAPITRE II	LA PROPENSION A S'ENDETTER	11
1.	Investir dans son logement : effet de génération	13
2.	S'endetter pour des biens de consommation : effet de génération et de structure du ménage	14
CHAPITRE III	LES TAUX D'ENDETTLEMENT	17
1.	Qui est le plus endetté par des emprunts pour le logement ?	19
2.	Qui est le plus endetté par des emprunts pour la consommation ?	21
3.	Qui est le plus endetté globalement ?	22
CHAPITRE IV	LE RISQUE DE SURENDETTLEMENT	23
1.	Le surendettement : un problème ?	25
2.	Le risque de surendettement : une approche	26
3.	Un concept : le revenu résiduel	26
4.	Estimer le risque de surendettement : une démarche	28
5.	Estimer le risque de surendettement : validité de la mesure.	32
6.	Les principaux facteurs de risque	35
SYNTHESE		40

INTRODUCTION

Cette publication s'inscrit dans une série d'études concernant l'endettement et le surendettement des ménages résidant au Luxembourg. La première étude portait sur l'évolution de l'endettement entre 1985 et 1988. Les suivantes se sont succédées, d'année en année, permettant ainsi de poursuivre l'analyse de l'évolution de cette pratique.

Cette nouvelle étude présente des particularités sur lesquelles nous devons attirer l'attention.

1. Des modifications ont été introduites dans le questionnaire de l'étude. Les dettes encourues suite à l'achat d'un terrain à bâtir, les dettes liées à des transformations effectuées dans le logement, les montants mensuels à rembourser dans le cadre de l'acquisition d'une résidence secondaire ont été pris en compte et relèvent dorénavant des dettes liées au logement. Cette opération ne nous permet plus de comparer systématiquement toutes les données du passé et les tendances récentes.
2. Pour la simplicité de l'exposé nous avons décidé de distinguer les emprunts selon leur destination : le logement et la consommation. Cette redistribution ne permet plus de suivre l'évolution des dettes hypothécaires et des dettes dites de consommation, comme ce fut le cas entre 1985 et 1994. L'analyse a révélé, en effet, que certains investissements dans le logement et classés, avant 1994, parmi les dettes dites de « consommation », sont parfois financés par des emprunts hypothécaires. C'est le cas, par exemple, des frais de transformation des logements. Maintenir une séparation entre ces investissements selon qu'ils sont financés par un emprunt hypothécaire ou par un autre type de financement ne se justifierait plus que dans le cas où la courbe des taux d'intérêts à court et à long terme présenterait une anomalie.
3. Cette nouvelle répartition des emprunts permet de voir plus clair dans les caractéristiques des ménages endettés et de mettre en évidence l'importance de leurs revenus et de leur niveau de vie dans cette problématique.
4. Les emprunts à caractère professionnel ne sont pas pris en compte dans cette étude. Dans toute la mesure du possible les montants de ces emprunts sont isolés des autres. Il n'en reste pas moins que les ménages ne distinguent pas toujours la part d'un emprunt qui relève de leur vie privée et celle qui doit être affectée à leur vie professionnelle. L'acquisition d'un véhicule, des transformations du logement par un indépendant sont encore parfois déclarées au titre d'emprunt privé. Dans ces cas, la part qui doit être affectée à ses activités professionnelles reste un problème.
5. Il est impossible d'aborder la problématique de l'endettement sans évoquer le surendettement. Le surendettement est un problème qui existe bel et bien. Sa gravité et son ampleur sont appréciées très différemment selon les points de vue. Nous pensons qu'il est extrêmement difficile de définir ce phénomène et encore plus difficile d'en estimer l'étendue. Nous proposons donc une procédure particulière afin de l'approcher au mieux. Nous montrons que cette mesure capte bien le phénomène qu'elle entend mesurer mais aussi qu'elle permet d'estimer les *risques* de surendettement plutôt que le surendettement lui-même. Cette démarche permet aussi de mettre en évidence les caractéristiques des ménages les plus menacés à cet égard.

CHAPITRE I

LES GRANDES TENDANCES

1. LES GRANDES TENDANCES

- **Le ralentissement de la croissance économique enregistré depuis 1990 se traduit par une réduction de la consommation des ménages**
- **La proportion de ménages endettés : pas de changement**
- **Le taux d'endettement des ménages endettés : pas de changement**

Tableau 1

Repères macro-économiques

	1985	1989	1990	1996
P.I.B. ¹ (prix de 1985, en milliards Flux.)	226.5	317.6	324.2	414.4
Indices (1985=100)	100.0	140.1	143.1	182.9
Consommation des ménages ² (prix de 1985, en milliards Flux.)	148.3	186.9	196.9	224.0
Indices (1985=100)	100.0	126.0	132.8	151.0
Crédits immobiliers aux résidents – secteur résidentiel ³ (prix de 1985, en millions de Flux.)	14 349 (1986)	28 450	34 124	37 008
Indices (1985 = 100)	100.0	(198.3)	237.8	257.9
Revenu mensuel net des ménages ⁴ (prix de 1985)	62 000	78 035	80 562	88 339
Indices (1985 = 100)	100.0	125.9	129.9	142.5

1. P.I.B. Version S.E.C. Source : Statec déc. 1997

2. Source : Statec 'Note de conjoncture' n°3, oct. 1997

3. Source : Statec déc. 1997

4. Valeur médiane du revenu mensuel net (partage la population en deux parties égales). Moins sensible aux revenus extrêmes que la valeur moyenne. Source : P.S.E.L.L. 1985 – 1996, C.E.P.S./ I.

Entre 1985 et 1996,

- **la richesse du pays n'a cessé de croître**; si le P.I.B. valait 100 en 1985, il vaut 182.9 en 1996 (à prix constants) (**Tableau 1**)
- **la consommation des ménages a progressé beaucoup plus lentement** : elle a augmenté de 51.0% depuis 1985 (hors inflation)
- **les investissements des ménages dans l'achat ou la construction de leur habitation avec l'aide des institutions financières ont connu une période de progression tout à fait considérable**, passant de l'indice 100.0 (en 1986) à 257.9
- **le revenu mensuel net disponible des ménages n'augmente pas au même rythme** : il ne progresse que de 48.0% depuis 1985 (hors inflation).

Il faut toutefois distinguer deux sous-périodes.

- **De 1985 à 1989**, la consommation des ménages augmente pratiquement au rythme de leurs revenus : elle progresse de 26% tandis que les revenus augmentent de 25.9%. Pendant cette période les crédits immobiliers consentis aux résidents voient leur montant doubler.
- **De 1990 à 1996**, l'économie ralentit. Le P.I.B., la consommation des ménages, les crédits immobiliers et les revenus ne connaissent plus une progression aussi vive. La consommation augmente plus vite que les revenus (**Graphique 1**).

Graphique 1

*Evolutions comparées de la consommation et des revenus des ménages
de 1985 à 1989 et de 1990 à 1996*

Source : P.S.E.L.L. 1985 – 1996, C.E.P.S./ I.

L'évolution macro-économique trouve des correspondances dans les comportements des ménages. Les observations micro-économiques récoltées par le P.S.E.L.L. permettent effectivement d'en rendre compte.

La propension à s'endetter

Pendant la période de forte croissance économique (1985 à 1989 et même 1990), la proportion de ménages endettés ne cesse de croître, passant de 41.5% des ménages qui résident au Luxembourg en 1985 à 54.1% en 1990 (**Tableau 2**). Ce mouvement se développe parallèlement à la croissance des investissements dans le secteur immobilier et à la progression des revenus des ménages.

A partir de 1990 et jusqu'à 1996, la proportion de ménages endettés stagne (54.3% en 1996) (**Tableau 2**). Le marché semble atteindre un seuil de saturation au moment où précisément l'économie ralentit ; les crédits accordés au secteur des résidences privées atteignent un pallier et les revenus des ménages n'augmentent plus avec la même vigueur que durant la période précédente.

Le taux d'endettement de l'ensemble de la population

Le taux d'endettement de la population dans son ensemble oscille tout au long de la période entre 9 et 12% du montant mensuel du revenu disponible des ménages. Ce taux correspond au rapport entre le montant à rembourser et le revenu mensuel net disponible.

Tableau 2

Repères sur l'évolution de l'endettement au Luxembourg

	1985	1989	1990	1996
Proportion de ménages endettés	41.3%	51.6%	54.1%	54.3%
Taux d'endettement (ensemble des ménages)	9.0%	10.7%	11.1%	10.6%
Montant mensuel à rembourser (prix de 1985, Ensemble des ménages)	6 754	10 441	11 381	11 386
Indices (1985 = 100)	100.0	154.6	168.5	168.6
Taux d'endettement des ménages endettés	21.8%	20.7%	20.5%	19.4%
% des ménages qui cumulent les dettes	8.0%	15.6%	16.6%	14.3%
Leur % d'endettement	32.2%	28.8%	27.9%	26.9%

Source : P.S.E.L.L. 1985 – 1996, C.E.P.S./ I.

Le montant à rembourser chaque mois commence par augmenter de 68.5% entre 1985 et 1990. Dans les documents précédents, nous avons montré que cette hausse est généralement due à un effet mécanique.

Ce ne sont pas les ménages endettés qui alourdissent de plus en plus le poids des montants à rembourser. *C'est la proportion de ménages endettés qui progresse.* Il y a donc de moins en moins de ménages sans dette. Par conséquent, le montant total à rembourser ne peut que s'élever. Comme cette masse augmente plus vite que les revenus durant cette période (68.5% contre 33.9% pour les revenus), il est normal que le taux d'endettement ait tendance à suivre un courant légèrement ascendant (9% en 1985 et 11.1% en 1990). Par contre, le taux d'endettement des ménages endettés ne bouge pas, ce qui montre bien qu'ils ne s'endettent pas davantage.

Certaines choses changent à partir de 1990. La proportion des ménages endettés cesse de croître systématiquement (54.1% en 1990 et 54.3% en 1996) et les ménages endettés n'alourdissent pas plus qu'auparavant le poids de leurs emprunts sur leurs revenus. Il est donc normal que le total des montants à rembourser n'augmente pas.

Les montants à rembourser stagnent mais les revenus continuent à s'élever. Il s'ensuit que le taux d'endettement de l'ensemble de la population et des ménages endettés se stabilise et tend même à diminuer légèrement entre 1990 et 1996 (**Tableau 2**).

Il peut arriver que certaines années échappent à cette tendance générale (en 1994, par exemple) mais, en 1996, le taux d'endettement des ménages est revenu au même point qu'en 1990.

Les ménages qui cumulent les dettes

Bien qu'ils ne représentent qu'une petite proportion de la population, les ménages qui cumulent les dettes de consommation et les dettes pour leur logement reflètent bien le comportement général. Ils présentent exactement les mêmes tendances.

Dans un premier temps, cette pratique tend à se répandre. En 1985, le cumul n'est le fait que de 8% seulement des ménages. En 1990, cette proportion a doublé (16.6% des ménages). Dans le même temps, le taux d'endettement de ces ménages a plutôt tendance à diminuer (32.2% en 1985 contre 27.9% en 1990).

Entre 1990 et 1996, au moment où la progression des revenus ralentit, la proportion des ménages concernés se stabilise (16.6% en 1990 et 14.3% en 1996) et le taux d'endettement de ces ménages stagne (27.9% de leur revenu mensuel net disponible en 1990 et 26.9% en 1996 (**Tableau 2**). Ici encore, il peut arriver que certaines années s'écartent de cette tendance.

CHAPITRE II

LA PROPENSION A S'ENDETTER

2. LA PROPENSION A S'ENDETTER

- La génération des 30 – 34 ans atteint le sommet de l'endettement pour le logement : 94.9% des ménages
- Les emprunts à la consommation : les jeunes générations. Un âge 'seuil' : 56 ans. Un type de ménages peu engagé : les ménages d'isolés.

1 INVESTIR DANS SON LOGEMENT : EFFET DE GENERATION

Tableau 3

L'endettement pour le logement : effet de génération

<i>Profil des ménages</i>	<i>Nombre de ménages</i>	<i>Dont : Endettés en 1996</i>
1. C.M. ⁽¹⁾ < 30 ans	137	91.4 %
2. C.M. 30 – 34 ans	259	94.9 %
3. C.M. 35 – 39 ans	292	92.2 %
4. C.M. 40 – 44 ans	329	83.8 %
5. C.M. 45 – 49 ans	263	64.9 %
6. C.M. 50 - 55 ans	293	61.3 %
7. C.M. 56 et plus	133	48.6 %
8. C.M. retraité	1 220	16.2 %
9. C.M. pas propriétaire	1 178	6.2 %
Total échantillon	4 104	39.0 %

Source : P.S.E.L.L. 1996, C.E.P.S./ I.

(1) C.M. = chef de ménage

Dans d'autres études, nous avons fait état de l'influence de trois effets : l'effet de l'âge, l'effet des générations et l'effet de période. L'impossibilité de comparer ces données relatives à l'endettement pour le logement avec les données collectées au cours des années précédentes ne nous permet plus de rendre compte de l'effet âge, ni de l'effet de période.

L'effet lié à l'âge se mesure en comparant des ménages identiques, appartenant à une même génération, à des moments successifs de leur vie donc à des âges différents. L'effet de période se mesure par l'évolution moyenne générale d'une population au cours d'une période donnée. L'absence d'informations comparables dans le temps ne permet pas d'analyser ces effets.

L'effet lié aux générations (trop souvent confondu avec l'effet lié à l'âge) se mesure en comparant des générations différentes qui coexistent à un moment. Une génération se caractérise par le fait que ses membres ont connu des événements spécifiques à un âge donné. Chaque génération se distingue donc de toute autre génération.

La génération des 30 – 34 ans présente la plus forte propension à l'endettement pour le logement (94.9% des ménages de cette génération) (**Tableau 3**). Les plus jeunes en ont déjà pris le chemin (91.4% des ménages). L'accès à la propriété est devenu une évidence aux yeux des jeunes ménages. Leurs perspectives professionnelles n'ont aucune influence sur cette décision.

Plus les générations sont âgées, plus la probabilité qu'elles soient endettées pour leur logement diminue. Lorsque le chef de ménage ne travaille plus, il se peut qu'il rembourse encore les dernières mensualités d'un emprunt ou qu'il cohabite avec l'un de ses enfants (16.2% des ménages).

De la même manière, lorsque le chef de ménage n'est pas propriétaire du logement, le phénomène de la cohabitation entre les générations explique le fait que 6.2 % des ménages remboursent malgré tout un emprunt pour le logement : le propriétaire du logement n'est pas le chef de ménage (C.M.), c'est-à-dire la personne qui apporte la plus forte contribution au revenu du ménage.

2 **S'ENDETTER POUR DES BIENS DE CONSOMMATION : EFFET DE GENERATION ET DE STRUCTURE DU MENAGE**

Tableau 4

*L'endettement pour la consommation :
effet de génération et de structure du ménage*

<i>Profil des ménages</i>	<i>Nombre de ménages</i>	<i>Dont : endettés en 1996</i>
1. C.M. ⁽¹⁾ < 30 ans	253	50.6 %
2. C.M. 30 – 34 ans	362	46.7 %
3. C.M. 35 – 44 ans	729	41.8 %
4. C.M. 45 – 49 ans	332	38.3 %
5. C.M. 50 – 54 ans	335	37.4 %
6. C.M. isolés non retraités	157	33.6 %
7. C.M. 55 ans et plus	549	24.8 %
8. C.M. 55 ans et plus isolés	1 387	9.7%
Total échantillon	4 104	29.6 %

Source : P.S.E.L.L. 1996, C.E.P.S./ I.

(2) C.M. = chef de ménage

C'est au début de la vie d'adulte, au moment de s'installer, que l'acquisition de biens de consommation durables ou non durables pousse le plus fortement les ménages à s'endetter (**Tableau 4**). Cette propension diminue peu à peu au fil des générations, sans jamais disparaître tout à fait. La chute est particulièrement remarquable à partir de 55 ans : la proportion de ménages endettés dans ce domaine passe ainsi de 37.4% dans les ménages âgés de 50 à 54 ans à 24.8 à partir de 55 ans.

Un second phénomène vient se greffer sur cet effet lié aux générations. Les personnes isolées, quel que soit leur âge, présentent une plus faible propension à s'endetter dans le domaine de la consommation que les autres.

Les raisons peuvent être très diverses : des revenus par personne plus élevés qui permettent à certains de payer comptant, l'absence de pressions venant des sollicitations des diverses personnes qui composent les autres ménages (les enfants, par exemple). Mais cet effet se manifeste le plus clairement à partir de 55 ans : 9.7% seulement de ces ménages sont encore endettés pour des biens de consommation. Il est possible que ce phénomène coïncide avec l'âge de la retraite.

Les trois biens de consommation qui occasionnent la plus forte proportion des dettes dans ce domaine ont toujours été, depuis 1985 :

- la voiture
- les meubles
- et l'électroménager.

En 1996, l'électroménager a perdu sa place. Le trio de tête devient :

- la voiture (22.7% des ménages ont une dette liée à l'acquisition d'une voiture)
- les meubles (4.7% des ménages)
- et les emprunts pour les études des enfants (1.4% des ménages).

Est-ce un événement anecdotique ou le signe d'un changement de priorité ? L'importance relative de ce type d'emprunt est réellement trop limitée pour que l'on puisse s'aventurer à énoncer la moindre hypothèse. L'électroménager n'a peut-être connu qu'une courte phase de saturation.

CHAPITRE III

LES TAUX D'ENDETTEMENT

3. LES TAUX D'ENDETTEMENT

- Les plus endettés pour leur logement : les adultes isolés à faibles revenus
- Les plus endettés par des emprunts à la consommation : les faibles revenus et ceux qui cumulent plusieurs emprunts de ce type
- Les plus endettés globalement : les ménages de moins de 30 ans lorsqu'ils cumulent les deux types d'emprunts (logement et consommation)

Le taux d'endettement des ménages endettés reste relativement stable et tend peut-être à diminuer un peu en 1996 (**Tableau 2**).

Nous ne pouvons savoir si cette baisse provient de l'endettement pour le logement ou des emprunts effectués pour la consommation puisque les méthodes de calcul ont été modifiées par rapport aux années précédentes. Par contre, nous pouvons répondre à trois questions :

- Qui est le plus endetté par des emprunts pour le logement ?
- Qui est le plus endetté par des emprunts liés à la consommation ?
- Qui est le plus endetté globalement ?

1 **QUI EST LE PLUS ENDETTE PAR DES EMPRUNTS POUR LE LOGEMENT ?**

Tableau 5
*Taux d'endettement moyen pour le logement
selon le profil du ménage*

<i>Profil des ménages</i>	<i>Nombre de ménages</i>	<i>Taux d'endettement moyen</i>
1. 1 adulte, déciles 1 à 5 ⁽¹⁾	210	26.7%
2. 3 adultes, déciles 1 à 5	63	23.4%
3. 1 adulte, déciles 6 à 10	77	21.5%
4. 2 adultes, déciles 1 à 5	239	19.7%
5. 2 adultes, déciles 6 à 10	574	17.7%
6. 3 adultes, déciles 6 à 8	209	14.6%
7. 3 adultes, décile 9	98	12.8%
8. 3 adultes, déciles 10	132	11.9%
Total échantillon	1602	18.4%

Source : P.S.E.L.L. 1996, C.E.P.S./ I.

- (1) **Décile** : Les ménages sont classés selon l'ordre croissant de leur revenu et divisés en 10 groupes de taille égale. Chaque groupe représente 10% de l'ensemble des ménages. Le premier décile regroupe donc les ménages qui appartiennent aux 10% de l'ensemble des ménages qui disposent des revenus **les plus bas**. Le dixième décile regroupe les 10% des ménages qui disposent des revenus **les plus élevés**.

Le poids du logement sur le revenu mensuel net disponible diminue, d'une part, à mesure que le nombre d'adultes augmente et, d'autre part, à mesure que les revenus augmentent. Une exception toutefois : les ménages de 3 adultes ou plus, lorsque leurs ressources se trouvent dans la moitié inférieure des revenus (les 5 premiers déciles).

On pourrait être tenté de résumer la situation en disant simplement que plus les revenus sont élevés, plus le poids de la dette pour le logement est léger. Ce serait faire abstraction de l'importance de la structure du ménage.

1. Les adultes isolés travaillent seuls (les plus jeunes) ou ne travaillent plus (les plus âgés). Ceci ne signifie absolument pas que leur niveau de vie est particulièrement faible. Mais il n'en reste pas moins que le remboursement d'un emprunt pour le logement peut peser plus lourdement sur le montant de leurs revenus. Il représente, en moyenne, plus de 20.0% de leur revenu mensuel (**Tableau 5**).

Vivant seuls, n'ayant à partager leurs revenus avec personne, ils peuvent décider beaucoup plus librement de l'affectation de leurs ressources que des ménages composés de plusieurs membres. Ces derniers doivent prendre en compte les besoins, les désirs et les goûts de chacun. Ils disposent d'une marge d'arbitrage plus réduite parce que chaque choix engage le mode de vie de plusieurs personnes.

2. Les ménages composés de trois adultes ou plus, et qui ne disposent pas de revenus très élevés, ne peuvent pas mener un train de vie aisé. Ils remboursent chaque mois l'équivalent de 23.4% de leur revenu disponible pour payer le logement dont ils ont fait l'acquisition ou qu'ils ont transformé (**Tableau 5**).

Ce taux d'endettement est loin d'être démesuré. Il n'en reste pas moins influencé par le niveau des revenus. Les autres ménages présentant le même nombre d'adultes et bénéficiant de ressources plus importantes voient le poids de leur logement diminuer à mesure que leurs revenus s'élèvent (**Tableau 5**).

3. Les ménages comptant deux adultes occupent des positions intermédiaires au sein de la population. Ils sont tantôt au-dessus de la moyenne de l'ensemble des ménages, lorsque leurs revenus sont plutôt élevés (du 6^{ème} au 10^{ème} décile) et, tantôt, en dessous de cette moyenne, lorsque leurs ressources sont plutôt faibles (du 1^{er} au 5^{ème} décile) (**Tableau 5**).

On retiendra encore

- le fait que 87,2% des ménages endettés pour leur logement ne dépassent pas les 30% fatidiques, généralement recommandés comme seuil d'endettement maximum à ne pas dépasser pour son logement
- tandis que 3.6% de ces ménages dépassent parfois allègrement le seuil de 40%.

2 QUI EST LE PLUS ENDETTE PAR DES EMPRUNTS POUR LA CONSOMMATION ?

Tableau 6

*Taux d'endettement moyen pour la consommation
selon le profil du ménage*

<i>Profil des ménages</i>	<i>Nombre de ménages</i>	<i>Taux d'endettement moyen</i>
1. 1 emprunt, 1 ^{er} décile	56	20.1%
2. plus d'1 emprunt	132	16.0%
3. 1 emprunt, 2 ^{ème} et 3 ^{ème} décile	163	15.9%
4. 1 emprunt, 4 ^{ème} et 5 ^{ème} décile	211	11.6%
5. 1 emprunt 6 ^{ème} décile	134	10.4%
6. 1 emprunt 7 ^{ème} décile	131	9.5%
7. 1 emprunt 8 ^{ème} décile	143	8.9%
8. 1 emprunt 9 ^{ème} décile	130	7.5%
9. 1 emprunt 10 ^{ème} décile	115	6.3%
Total échantillon	1213	11.4%

Source : P.S.E.L.L. 1996, C.E.P.S./ I.

Le poids de la dette liée à la consommation est lié essentiellement aux revenus des ménages et secondairement au nombre d'emprunts contractés.

1. Ce sont, une fois encore, les ménages appartenant au premier décile des revenus qui supportent le poids le plus lourd en matière d'endettement pour la consommation. Ils y consacrent, en moyenne, un cinquième de leur revenu mensuel net disponible (20.1%) (**Tableau 6**).
2. Viennent ensuite, ceux qui ont contracté plus d'un emprunt : voiture et mobilier, voiture, mobilier et électroménager ou emprunts pour les études d'un enfant. Dans ce cas, le niveau des revenus n'a plus guère d'importance. Les montant des emprunts additionnés représentent, en moyenne, 16% du revenu mensuel net disponible (**Tableau 6**).
3. Les taux d'endettement diminuent ensuite progressivement à mesure que le revenu s'élève, à condition que ces ménages n'aient contracté qu'un seul emprunt à la consommation (et ce sera très souvent un emprunt pour la voiture).

On retiendra encore

- que 5.4% des ménages concernés remboursent, en moyenne, plus du quart de leur revenu mensuel net disponible suite à des emprunts liés à la consommation
- alors qu'inversement la moitié des ménages concernés ne consacrent guère plus de 10% de leur revenu pour rembourser ce type de dettes.

3 QUI EST LE PLUS ENDETTE GLOBALEMENT ?

Tableau 7

Taux d'endettement moyen selon le profil du ménage

<i>Profil des ménages</i>	<i>Nombre de ménages</i>	<i>Taux d'endettement moyen</i>
1. Cumul < 30 ans	50	31.7%
2. Cumul 30 – 34 ans	121	29.9%
3. Cumul 35 – 39 ans	106	28.0%
4. Cumul 40 – 44 ans	124	25.5%
5. Cumul 45 ans et plus	185	24.1%
6. Pas de cumul < 40 ans	724	18.8%
7. Pas de cumul 40 – 44 ans	222	16.8%
8. Pas de cumul 45 ans et plus	697	14.6%
Total échantillon	2229	19.4%

Source : P.S.E.L.L. 1996, C.E.P.S./ I.

Le taux d'endettement global du ménage correspond à la somme des remboursements mensuels à effectuer pour le logement, pour les dettes de consommation et lorsqu'il y a lieu pour les deux types de dettes. L'effet de cumul des dettes n'a pas été pris en compte jusqu'à présent. Il répond à une logique qui lui est propre. Un ménage peut avoir à rembourser des dettes tout à fait acceptables dans chaque domaine mais totaliser un taux d'endettement considérable lorsqu'on envisage l'ensemble de ses engagements. Cet effet prend toute sa dimension lorsqu'on examine les caractéristiques des ménages les plus endettés.

1. Ce sont des jeunes ménages (moins de 30 ans) qui cumulent les deux types de dettes (31.7% de leur revenu mensuel net disponible) (**Tableau 7**).
2. Le taux d'endettement diminue ensuite au sein des ménages qui cumulent les dettes, à mesure qu'ils avancent en âge. A partir de 30 ans, le ménage s'est installé, l'un des membres avance dans sa carrière, ses revenus commencent à s'étoffer.

Il n'en reste pas moins que ce cumul porte la charge d'un remboursement mensuel bien au-delà du taux d'endettement moyen des ménages endettés. Il est systématiquement supérieur à 24% (en moyenne) alors que le taux moyen de remboursement s'élève à 19.4% (**Tableau 7**).

3. En l'absence de cumul des deux types de dettes, la charge qui pèse sur les revenus passe en dessous du taux d'endettement moyen des ménages endettés et diminue progressivement à mesure que les ménages avancent en âge (**Tableau 7**).

On retiendra de ce qui précède

- que le cumul des dettes accroît considérablement le fardeau des ménages
- que les plus jeunes, lorsqu'ils cumulent les deux types de dettes, amputent systématiquement leur revenu de près de 32% chaque mois.

CHAPITRE IV

LE RISQUE DE SURENDETTEMENT

4. LE RISQUE DE SURENDETTEMENT

1 *LE SURENDETTEMENT : UN PROBLEME ?*

Le surendettement est un problème individuel. Il peut ôter tout espoir aux personnes concernées de sortir un jour de cet état de pauvreté et d'améliorer leur niveau de vie. Les enfants et les jeunes qui doivent vivre dans ce contexte de restrictions systématiques se retrouvent dans une situation de marginalité permanente peu favorable à leur socialisation.

Mais le surendettement est aussi un problème social. Ceci ne tient pas particulièrement au fait que ce phénomène aie pris de l'extension au cours de ces dernières années. C'est un problème social parce qu'il n'est pas indépendant du mode de fonctionnement de notre société.

Plus que jamais (et l'oublier serait une erreur) notre société est basée sur deux grands principes : le travail et la consommation. Travailler, produire, ajouter de la valeur, contribuer à l'enrichissement collectif est le premier axe à travers lequel la participation à la société se structure. Consommer est la manière selon laquelle se structure la participation à la redistribution de ces richesses produites.

Des réseaux de solidarités ont bien été mis en place et institutionnalisés afin de permettre à ceux qui ne travaillent pas ou plus, de survivre, de conserver un accès à la consommation et de prendre part à la redistribution de l'enrichissement de la collectivité. Mais il ne s'agit que d'une solidarité palliative. Vivre des bénéfices de la solidarité est un détour. Ce n'est pas un axe central de production et de participation à la société.

Sans aller plus loin dans l'analyse, on comprend que notre société n'offre pas d'autres valeurs que celles de «l'avoir». Il est légitime de se demander s'il est encore possible d'être «quelqu'un», dans une société de consommation, sans «consommer», *d'être* sans montrer «ce que l'on a». Des sociétés plus traditionnelles, moins axées sur la consommation, fonctionnent selon d'autres logiques. Elles offrent d'autres repères. Elles donnent accès à d'autres critères d'identité : on n'existe que si on appartient à un groupe, à une famille, à un réseau de solidarité et d'entraide.

N'est-ce pas, finalement, le sens de ce que nous répètent inlassablement toutes les personnes que nous consultons afin de mieux comprendre ce qui peut conduire des familles résidant au Luxembourg au surendettement. Economistes, banquiers, juristes, assistants sociaux, monsieur et madame «tout-le-monde», tous s'entendent sur un point : chacun veut posséder ou réaliser ce que le voisin possède ou réalise. Mais cette raison vaut bien au-delà des frontières du pays. Ces frontières ne sont pas celles de la société de consommation. Cette raison est le symptôme d'une société où chacun n'existe que s'il possède.

C'est en cela que le surendettement n'est que la traduction, au niveau des ménages, d'un certain aspect du mode de fonctionnement de notre société.

C'est en cela aussi qu'il retient notre intérêt. Etudier ce phénomène, c'est aussi une manière de chercher à mieux comprendre l'endettement, la consommation, les différents modes de participation des ménages à la redistribution des richesses qu'ils contribuent à produire.

2 *LE RISQUE DE SURENDETTEMENT : UNE APPROCHE*

Le surendettement ne se résume pas à l'impossibilité de payer ses dettes. Il correspond plus globalement à la situation dans laquelle se trouve un ménage lorsqu'il ne peut plus faire face à l'ensemble de ses engagements.

Un locataire s'engage à payer un loyer. Un consommateur s'engage à payer son eau, son gaz, son électricité, son mazout et l'ensemble de ses factures : assurances, impôts, entretien de la voiture. Ceci revient à dire qu'un ménage peut être surendetté sans avoir jamais contracté le moindre emprunt.

Si l'on admet ce qui précède, la représentation du surendettement devient relativement complexe. La mesure de ce phénomène et l'estimation de son ampleur dépassent largement les capacités de certains indicateurs simples : le taux d'endettement d'un ménage, le nombre de factures impayées ou la fréquence des défauts de paiements.

Nous proposons, ici, une démarche qui vise davantage à mesurer le risque de surendettement que le « surendettement » proprement dit. Cette approche signifie qu'un ménage peut très bien échapper au surendettement et présenter simultanément des caractéristiques telles que sa position est fragile et le met à la merci du moindre incident de parcours.

En adoptant ce point de vue, nous respectons également l'une des contraintes qui nous paraissent fondamentales : un ménage peut présenter un risque de surendettement alors même qu'il n'est tenu de rembourser aucun emprunt.

3 *UN CONCEPT : LE REVENU RESIDUEL*

Avant d'entamer cette démarche, il faut introduire un concept qui fonctionnera comme un élément clé au cours de la procédure visant à estimer le risque de surendettement : le revenu mensuel net disponible *résiduel* ou, plus brièvement, le *revenu résiduel*

Le revenu mensuel net disponible ne se résume pas aux revenus du travail (salaires, traitements, primes ...). Il prend également en compte toutes les autres sources de revenus des ménages (allocations familiales, pensions diverses ...).

Ce revenu mensuel n'est disponible qu'*a priori*. En réalité, il peut être amputé chaque mois d'un certain montant correspondant à trois types de dépenses.

1^{er} modèle

Le revenu résiduel correspond au montant du revenu mensuel net disponible restant disponible lorsque le ménage s'est acquitté

- du *remboursement des mensualités liées à ses dettes de consommation.*

2^{ème} modèle

Le revenu résiduel correspond au montant du revenu mensuel net disponible restant disponible lorsque le ménage s'est acquitté

- du *remboursement des mensualités liées à ses dettes de consommation*
- et des *mensualités liées aux dettes contractées pour son logement.*

A la différence des dettes de consommation, le remboursement des dettes liées au logement est généralement considéré comme un investissement plutôt que comme une dépense. On peut donc très bien contester le fait qu'il soit déduit du revenu mensuel net disponible. Il ne faut pas perdre de vue, cependant, le fait que tous les ménages doivent se loger. Les charges liées au logement amputent donc le revenu mensuel net disponible au même titre que les dettes de consommation. Elles réduisent, l'une comme l'autre, le montant du revenu restant disponible pour d'autres dépenses.

3^{ème} modèle

Le revenu résiduel est le montant du revenu mensuel net disponible restant disponible lorsque le ménage a payé

- *les mensualités liées à ses dettes de consommation*
- *les mensualités liées aux dettes contractées pour son logement*
- *son loyer.*

Ce dernier scénario déduit le coût du logement du revenu mensuel net disponible non seulement lorsqu'il est lié à une dette, mais aussi lorsqu'il est lié à un contrat de location. Ne déduire que les dettes reviendrait à placer le revenu résiduel des locataires sur un pied équivalent à celui des propriétaires sans frais de logement.

Le revenu résiduel correspond aux ressources dont les ménages disposent, en début de mois, pour faire face à toutes les dépenses de la vie quotidienne de tous leurs membres, sachant que leur revenu initialement disponible a déjà été amputé par des engagements pesant plus ou moins lourd sur leur budget.

4 ESTIMER LE RISQUE DE SURENDETTEMENT : UNE DEMARCHE

Le «seuil officiel de pauvreté» permet d'identifier les ménages à risque de surendettement. Qu'entendons-nous par «seuil officiel de pauvreté»? Quelles sont, ensuite, les étapes qui permettent d'estimer le risque de surendettement?

4.1 Le seuil officiel de pauvreté

Un «seuil de pauvreté» correspond au montant d'un revenu en dessous duquel un ménage peut être considéré comme pauvre. Le montant de ce revenu n'est pas le même pour tous les ménages. Il varie par exemple selon le nombre d'adultes et le nombre d'enfants. Certains éléments entrant dans la composition du revenu du ménage peuvent être pris en compte et d'autres non.

Il existe plusieurs méthodes de fixation de ce seuil de pauvreté. Certaines émanent des chercheurs et d'autres sont propres aux pays.

Les chercheurs hésitent parfois à adopter ces seuils et à «compter» les pauvres. Cette opération est assez arbitraire. Il n'existe pas de rupture claire et nette dans les positions qu'occupent les ménages par rapport à un certain degré de richesse. Ces seuils ont néanmoins l'avantage de permettre des comparaisons internationales.

Certains pays ont, pour leur part, adopté un seuil particulier qui aide généralement à la décision d'octroyer une aide sociale à un ménage. En France, le R.M.I. ou Revenu Minimum d'Insertion fournit cette référence. La Belgique utilise le «Minimex» ou Revenu Social Minimum. Au Luxembourg, le R.M.G. ou Revenu Minimum Garanti remplit cette fonction.

Ces seuils sont dits seuils «officiels» de pauvreté parce qu'ils sont utilisés dans le cadre des politiques sociales nationales.

Il nous a paru plus utile d'adopter, ici, le seuil officiel de pauvreté du Luxembourg. D'une part, il n'est pas question de procéder à des comparaisons internationales et, d'autre part, les résultats seront plus pertinents au regard de la politique sociale propre au Luxembourg.

Selon ce seuil officiel, sont pauvres tous les ménages qui, pour une raison quelconque, ont un *revenu mensuel net disponible* inférieur au Revenu Minimum Garanti qui pourrait leur revenir compte tenu des critères d'attribution du R.M.G..

Connaissant, d'une part, les conditions d'octroi et, d'autre part, les ménages qui bénéficient effectivement de ce programme d'aide sociale, il est possible d'estimer le nombre de ménages dont le revenu justifierait une intervention de ce programme mais qui n'en bénéficient pas.

Ceci ne permet pas d'évaluer l'efficacité du R.M.G.. Le seul fait qu'un ménage présente un revenu mensuel net disponible inférieur au Revenu Minimum Garanti qui pourrait lui revenir, ne lui donne pas nécessairement droit au R.M.G. Certains présentent des caractéristiques qui les rendent non éligibles ou pas encore éligibles pour le R.M.G.. Certains ayants droit peuvent avoir omis de le demander. D'autres préfèrent peut-être ne pas le demander parce qu'ils seraient forcés de vendre des propriétés auxquelles ils sont attachés mais qui ne leur rapportent pas de quoi vivre.

Par contre, rien n'interdit d'estimer le nombre de ménages *supplémentaires qui passeraient sous le seuil officiel de pauvreté*, si on remplaçait leur revenu mensuel net disponible par leur *revenu résiduel*. Le revenu résiduel étant inférieur au revenu mensuel net disponible lorsque les dettes et le loyer ont été payés, le nombre de ménages passant sous le seuil officiel de pauvreté est nécessairement plus élevé.

Ces ménages supplémentaires ne sont ni pauvres, ni surendettés. Ils ne sont pas pauvres puisqu'ils ont déjà remboursé leurs dettes. Ils ne sont pas nécessairement surendettés : nous ignorons, en fait, s'ils ont payé leurs dettes.

On peut toutefois en conclure une chose : ces ménages supplémentaires entament le mois avec un revenu inférieur à celui dont ils disposeraient, s'ils bénéficiaient du R.M.G..

Soyons clairs : ils n'y ont pas droit et ils n'y auraient droit que si l'attribution du R.M.G. prenait en compte le revenu résiduel et non le revenu disponible. Ceci serait évidemment contraire à tout principe de justice distributive.

Cette manipulation sert uniquement à identifier un groupe de ménages qui, après avoir remboursé leurs dettes et/ou payé leur loyer, ne disposent plus du minimum jugé nécessaire au Luxembourg, pour pouvoir faire face aux besoins de chacun de leurs membres.

C'est en ce sens qu'ils présentent *un risque de surendettement*. Si c'est bien le cas, s'ils présentent effectivement un risque de surendettement plus élevé que les autres ménages, la convergence d'autres informations devra venir le confirmer (4.5).

4.2 La démarche



Première étape

Estimer le nombre de ménages dont le *revenu mensuel net disponible* est inférieur à celui dont ils disposeraient s'ils bénéficiaient du R.M.G..

Ces ménages ne sont pas pauvres «officiellement» parce qu'ils ne remplissent pas ou pas encore toutes les conditions d'octroi du R.M.G..



Deuxième étape

Estimer le nombre de ménages dont le *revenu résiduel* après remboursement des dettes et/ou du loyer est inférieur à celui dont ils disposeraient en bénéficiant du R.M.G.

Ces ménages ne sont ni pauvres officiellement, ni surendettés *a priori*. Ils sont dits «à risque» de surendettement parce que les ressources qui restent disponibles en début de mois sont très limitées.



Troisième étape

L'histoire économique du Luxembourg reste bien présente dans les familles. Le passé commercial et agricole du pays puis son expansion industrielle ont laissé des traces dans les patrimoines. L'extension du capital mobilier est d'origine plus récente. On ne peut pas négliger le fait qu'un certain nombre de ménages disposent encore d'un patrimoine qui n'est pas constitué uniquement de ressources financières mais bien de valeurs immobilières qui ne sont pas toujours rémunératrices dans l'immédiat.

Lorsque l'un de ces ménages voit son *revenu résiduel* passer sous le seuil de pauvreté officiel et semble s'endetter lourdement, il ne faut pas perdre de vue qu'il dispose de cette «réserve» réalisable et susceptible de le sortir d'une situation financière difficile.

Cette forme d'immunité permet de l'écarter du nombre des ménages qui se trouvent sous le R.M.G. après paiement des dettes et/ou du loyer. Les risques qu'il encourt, sont couverts par ces ressources



Quatrième étape

Les ménages qui se trouvaient déjà sous le seuil de pauvreté officiel avant toute autre considération et qui ont été identifiés au cours de la 1ère étape, peuvent également être écartés du nombre des ménages qui se trouvent sous le R.M.G. après paiement des dettes et/ou du loyer à condition

- qu'ils ne soient « pauvres » qu'en raison du niveau de leur revenu
- qu'ils n'aient pas de dette
- et qu'ils honorent généralement leurs factures.

Ces ménages ne sont pas «pauvres» officiellement. Si c'était le cas, ils bénéficieraient du R.M.G.. Leurs ressources sont, certes, limitées mais ils ne font pas état d'une situation délabrée au point qu'ils ne puissent plus faire face aux dépenses élémentaires. Ils vivent «selon leurs moyens». Ils ne prennent pas le risque de s'endetter.

Ces opérations successives permettent d'isoler les ménages qui basculent dans une situation précaire *en raison de leur endettement et/ou du montant de leur loyer*.

Ils ne disposent même plus d'un revenu équivalent à ce que leur accorderait le programme R.M.G. alors qu'ils devront encore faire face, au cours du mois qui commence, à l'ensemble de leurs autres dépenses (alimentation, habillement, énergie, téléphone, assurances, entretien de la voiture, loisirs, frais scolaires et sans doute encore bien d'autres choses).

Cette succession d'opérations conduit à identifier finalement 9,7% des ménages : leur revenu résiduel est inférieur au seuil de pauvreté « officiel ». Le **tableau 8** présente les soldes obtenus au terme de chaque étape.

Tableau 8

Proportions de ménages dont le revenu résiduel est supérieur ou inférieur au seuil de pauvreté officiel aux différents moments de la procédure de sélection

<i>Etapes de sélection</i>	<i>Proportion de ménages dont le revenu est supérieur au seuil de pauvreté</i>	<i>Proportion de ménages dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté</i>	<i>Total échantillon</i>
1. Revenu disponible < R.M.G.	96.4%	3.6%	4104
2. Revenu résiduel < R.M.G.	88.0%	12.0%	4104
3. Revenu résiduel < R.M.G. moins les ménages ayant des « réserves »	88.9%	11.1%	4104
4. Revenu résiduel < R.M.G. . moins les ménages ayant des « réserves » . moins les ménages « pauvres » uniquement en raison du niveau de leur revenu disponible	90.3%	9.7%	4104

Source : P.S.E.L.L. 1996, C.E.P.S./I.

Le **tableau 8** permet d'observer la situation de départ : **3.6%** des ménages ont, pour vivre chaque mois, un revenu inférieur à celui dont ils disposeraient s'ils bénéficiaient des avantages du programme d'aide sociale R.M.G.. Les raisons de cette situation peuvent être très diverses. Quelques-unes d'entre elles ont déjà été évoquées.

Si on prend en compte le revenu résiduel et non plus le revenu mensuel net disponible, ce sont **12%** des ménages qui basculent sous le R.M.G..

Si on en soustrait les ménages ayant manifestement des « réserves » et ceux dont le revenu se trouve a priori sous le R.M.G. alors qu'ils n'ont ni dette, ni factures impayées, il reste **9.7%** de ménages « à risque de surendettement ».

Soulignons le fait qu'il s'agit de ménages à risque et non de ménages surendettés.

Il reste encore à montrer que ces ménages présentent également d'autres caractéristiques qui tendent à corroborer leur statut de «ménages à risque».

5 ESTIMER LE RISQUE DE SURENDETTEMENT : VALIDITE DE LA MESURE

Si les ménages identifiés au cours de cette démarche présentent effectivement des risques de surendettement, il serait assez normal qu'ils se distinguent des autres par un certain nombre de traits caractéristiques. Si ce n'était pas le cas, il serait légitime de mettre en doute la validité de la procédure utilisée pour les identifier.

Sur la base d'une connaissance intuitive du problème, des traits particuliers ont été attribués aux ménages surendettés par les chercheurs, par les travailleurs sociaux ou encore par les institutions de crédit. Ces indicateurs sont partiels. Ils mettent l'accent sur tel ou tel aspect du phénomène. Les banques sont plus sensibles aux risques liés à la capacité des ménages de rembourser leurs dettes ou aux pratiques destinées à contourner la connaissance qu'elles peuvent avoir de l'état des finances de leurs clients. Les assistants sociaux réagissent davantage à la capacité des ménages de faire face aux besoins de leurs membres. Les chercheurs adoptent plus volontiers des indications objectives et surtout quantifiables.

☞ Les institutions de crédit sont attentives au taux d'endettement : il est vrai qu'un ménage contraint de rembourser chaque mois des montants démesurés, court plus de risques qu'un autre de ne plus pouvoir faire face à ses engagements. Cet indicateur n'en reste pas moins assez flou, dans la mesure où un même taux d'endettement n'affecte pas de la même manière deux ménages dont les revenus sont extrêmement différents.

☞ Au Luxembourg, les frontières nationales ne sont jamais très éloignées. Les institutions de crédit se doutent bien que certains ménages s'étant vu refuser un prêt, puissent se tourner vers des banques situées dans l'un des pays voisins. Pour des raisons plus ou moins claires, ils y trouveront plus facilement satisfaction. Il existe donc une forte présomption selon laquelle ce comportement serait souvent associé à un surendettement latent.

☞ Pour les travailleurs sociaux, le surendettement est plus généralement associé à une forme de précarité. Les ménages n'arrivent plus à boucler leurs fins de mois. La gestion de leur budget est en défaut. Les défauts de paiements les guettent.

☞ Les chercheurs ont précisément utilisé les défauts de paiements des factures, pour définir le surendettement. Ils ne sont d'ailleurs pas les seuls : certains fichiers nationaux destinés au recensement des ménages surendettés se fondent sur ce même critère.

Ces indicateurs visent essentiellement à assurer la crédibilité de l'estimation proposée ici. Si le lien entre les ménages «à risque» et ces quatre critères n'était pas avéré, il y aurait des raisons de penser que la démarche suivie ne conduit peut-être pas aux résultats désirés. Le groupe identifié ne répondrait pas à un ensemble de traits que les professionnels lui attribuent.

1. **Les ménages à risque supportent des taux d'endettement deux fois plus élevés que les ménages dits «sans risque» (Tableau 9).** Plus le taux d'endettement s'élève, plus la concentration des ménages à risque s'accroît (Tableau 10). Lorsqu'un ménage atteint un taux d'endettement de 40% à 49% de son revenu disponible, sa probabilité de basculer dans la zone à risque passe du simple au double : de 13,9 à 34,6 chances sur 100. Lorsque le taux d'endettement atteint ou dépasse 60% du revenu mensuel net disponible, la probabilité d'être un ménage à risque passe à 64 chances sur 100.

Tableau 9

*Comparaison entre les ménages à risque de surendettement
et les ménages sans risque*

<i>Indicateurs</i>	<i>Ménages sans risque</i>	<i>Ménages à risque</i>	<i>Total Echantillon</i>
1. Taux d'endettement moyen	9.6%	19.0%	10.6%
4. Emprunt hors frontières : Probabilités d'occurrence	3.0%	10.3%	3.7%
3. Score moyen d'aisance	4.47	2.91	4.32
4. Défauts de paiement : Probabilités d'occurrence	2.2%	20.9%	4.0%

Source : P.S.E.L.L. 1996, C.E.P.S./ I.

Tableau 10

*Probabilité qu'un ménage présente un risque de surendettement
selon son taux d'endettement*

<i>Taux d'endettement</i>	<i>Nombre de ménages</i>	<i>Probabilité d'être un ménage à risque</i>
0%	1875	6.4%
1 à 29%	1847	10.1%
30 à 39%	252	13.9%
40 à 49%	80	34.6%
50 à 59%	16	50.5%
60% et plus	32	64.1%
Total échantillon	4102	9.7%

Source : P.S.E.L.L. 1996, C.E.P.S./ I.

2. **Les ménages à risque ont, plus souvent que les autres, contracté l'un de leurs emprunts hors des frontières luxembourgeoises (Tableau 9).** Ceci confirme encore une fois le sentiment nourri par les institutions financières du pays. Bien entendu, tous les ménages endettés à l'étranger n'ont pas nécessairement essuyé un refus de la part d'un organisme financier du pays. Certains d'entre eux sont simplement des étrangers ayant emprunté dans leur propre pays.
3. **Les ménages à risque obtiennent en moyenne des scores d'aisance plus faibles que les autres ménages (Tableau 9).** Ils sont invités à se situer sur une échelle permettant d'établir si leurs ressources leur permettent de vivre «très facilement» ou «très difficilement». Cette échelle propose 6 réponses qui correspondent à 6 scores s'étalant de 6 points («très facilement») à 1 point («très difficilement»).

Un ménage «sans risque» peut avoir un revenu très modeste et connaître des fins de mois très difficiles. Inversement, un ménage «à risque» peut très bien avoir le sentiment qu'il s'en sort aisément parce que son revenu disponible *avant remboursement des dettes* est élevé. Le score moyen indique simplement une tendance. Il fait bien état des conditions généralement plus précaires dans lesquelles vivent les ménages «à risque».

4. **Les ménages «à risque» sont beaucoup plus souvent confrontés à l'impossibilité de payer leurs factures (Tableau 9).** Cette indication vient confirmer la tendance précédente : lorsque leurs emprunts ou leur loyer sont déduits de leur revenu disponible, il devient difficile de faire face à l'ensemble des frais quotidiens du ménage et de ses membres.

Il semble donc que les ménages identifiés soient bien des ménages «à risque de surendettement». Ce groupe présente des traits qui lui sont généralement attribués par les professionnels de différents milieux (social, financier, juridique, scientifique) concernés à des titres très divers par le problème du surendettement. Ces différents acteurs ont parfois bien des difficultés à s'entendre sur la manière d'aborder le problème et de le résoudre. Il semble, pourtant, qu'ils parlent tous de ménages identiques, du même problème, de ce groupe que notre approche et notre définition semblent avoir identifiés.

A partir de là, de nouvelles questions se posent.

- Quels sont les principaux facteurs de risque ?
- Quels sont les ménages les plus directement menacés ?
- Comment entre-t-on dans la zone à risque ?
- Est-ce un état durable, intermittent ou tout à fait occasionnel ?
- Comment peut-on en sortir et retrouver une manière plus acceptable «socialement» de participer à la redistribution de la richesse ?

Nous envisagerons, ici, uniquement la première question. Quels sont les facteurs de risque ? Les autres questions seront abordées plus tard parce qu'elles doivent être envisagées dans le temps, c'est-à-dire dans le cadre d'une observation répétée des ménages. Le programme PSELL effectue cette opération mais la constitution de la base de données présente un certain nombre de difficultés.

6 LES PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

Il faut bien distinguer deux plans d'analyse. S'intéresser aux «facteurs» de risque, revient à chercher les éléments actifs qui individuellement ou collectivement, se révèlent propices à l'apparition ou au renforcement des risques encourus par les ménages. Par contre, s'intéresser plus directement aux «ménages» à risque, serait une démarche qui ne se situe pas sur le même plan. L'intérêt se porterait alors, plutôt, sur les ménages parce qu'ils sont porteurs de différentes combinaisons de facteurs d'émergence du risque. L'objectif ne serait plus de comprendre pourquoi tel facteur a tel effet. Il s'agirait plutôt de comprendre quelles trajectoires, quelles conditions de vie ont conduit les ménages à s'engager d'une manière donnée dans la pratique de l'endettement.

Pour le moment, l'intérêt se porte uniquement sur l'identification des facteurs de risques parce que nous voulons comprendre comment la logique du surendettement se met en place dans une société où la consommation est la seule manière de participer à la redistribution des richesses et aux bénéfices du développement économique. Nous laissons pour plus tard l'analyse des caractéristiques des ménages les plus directement menacés.

L'analyse¹ permet d'identifier deux facteurs de risque :

- le premier tient au revenu mensuel net disponible par unité de consommation²
- et le second, au mode d'implication dans le domaine du crédit à la consommation, des dettes pour le logement et des obligations locatives.

6.1 Une logique financière

Il est clair que les ménages à risque sont très concentrés dans la moitié de la population qui jouit du niveau d'aisance le plus faible et, tout particulièrement, dans les 20 ou 30% des ménages qui bénéficient du revenu disponible par unité de consommation le plus bas.

Les ménages sont classés dans l'ordre croissant de leur revenu par unité de consommation. Ils sont, ensuite, divisés en 10 groupes de même taille. Chaque groupe forme ce que l'on appelle un décile. Le premier décile regroupe donc 10% des ménages ayant la particularité de disposer du niveau d'aisance le plus faible. Le dixième décile regroupe 10% des ménages. Ces derniers bénéficient du niveau d'aisance le plus élevé.

Le **tableau 11** permet d'observer à quel point le risque se concentre dans les premiers déciles. Les ménages appartenant au premier décile ont *plus d'une chance sur deux d'être des ménages à risque*.

¹ L'analyse discriminante permet de dégager les principaux facteurs prédictifs. Dans le cas présent, elle permet de prédire correctement l'appartenance de 87,3% des ménages, au groupe auquel ils appartiennent et, en particulier, l'appartenance de 81,4% des ménages «à risque» à leur groupe.

² Soit, approximativement, le revenu mensuel net disponible par membre du ménage.

Dans le deuxième décile, le risque tombe à 1 chance sur 5. Au niveau du troisième décile, la probabilité chute encore à 1 chance sur 10. A partir du quatrième décile, il ne reste plus guère qu'une chance sur 20. La probabilité diminue ensuite et disparaît complètement pour les 30% des ménages dont le niveau d'aisance est le plus élevé.

Tableau 11

***Probabilité que les ménages présentent un risque de surendettement
selon leur niveau d'aisance***

<i>Revenus par unité de consommation décilés</i>	<i>Probabilité d'être un ménage à risque</i>
1 ^{er} décile	58.1%
2 ^{ème} décile	20.6%
3 ^{ème} décile	9.4%
4 ^{ème} décile	4.9%
5 ^{ème} décile	3.4%
6 ^{ème} décile	0.9%
7 ^{ème} décile	0.5%
8 ^{ème} décile	0.0%
9 ^{ème} décile	0.0%
10 ^{ème} décile	0.0%
Total échantillon	9.7%

Source : P.S.E.L.L. 1996, C.E.P.S./ I.

Pour compléter cette information, le **tableau 12** donne, pour chaque décile, une estimation du niveau moyen du revenu par unité de consommation dont disposent les ménages. Ceux qui appartiennent au premier décile disposent en moyenne de 26 799 Flux. *par personne par mois*. On peut ajouter que les plus aisés d'entre eux ne dépassent pas 33 600 Flux. Un ménage dont le revenu ne dépasse pas ce niveau, a donc trois fois plus de chances de se retrouver parmi les ménages à risque qu'un ménage appartenant au deuxième décile. Il a 60 fois plus de chances de s'y retrouver qu'un ménage appartenant à l'un des cinq déciles supérieurs.

Les ménages appartenant au deuxième décile disposent en moyenne de 38 000 Flux. *par personne et par mois*, soit de 1 245 Flux. *par personne et par jour*, pour couvrir l'ensemble des besoins et des désirs de chaque membre. Ces revenus s'étalent entre 33 700 Flux. et un peu moins de 41 000 Flux. *par personne et par mois*. Si le niveau d'aisance d'un ménage s'insère dans cette fourchette, il a 20 fois plus de chances de se retrouver parmi les ménages à risque qu'un ménage appartenant aux cinq déciles supérieurs.

Tableau 12

**Montants moyens des revenus par unité de consommation
selon les niveaux d'aisance**

<i>Revenus par unité de consommation décilés</i>	<i>Montants moyens des revenus par unité de consommation</i>
1 ^{er} décile	26 799
2 ^{ème} décile	38 293
3 ^{ème} décile	44 813
4 ^{ème} décile	50 167
5 ^{ème} décile	56 092
6 ^{ème} décile	63 357
7 ^{ème} décile	71 224
8 ^{ème} décile	81 437
9 ^{ème} décile	97 119
10 ^{ème} décile	149 740
Total échantillon	67 963

Source : P.S.E.L.L. 1996, C.E.P.S./ I.

D'une certaine façon, on pourrait considérer qu'un revenu de 33 600 Flux. *par personne et par mois* est un niveau d'aisance en dessous duquel tout emprunt peut se transformer en un risque majeur. Entre 33 700 Flux. et 41 000 Flux. *par personne et par mois*, ce risque commence à diminuer mais reste bien présent.

6.2 La logique financière et le mode d'endettement

Le risque lié à la situation financière du ménage est renforcé par le mode d'endettement. Un ménage peut obtenir un revenu résiduel *inférieur* à son revenu mensuel net disponible de cinq manières différentes :

- contracter une dette en vue d'acquérir ou de rénover son logement
- recourir aux crédits à la consommation
- cumuler ces deux types de dettes
- louer son logement
- cumuler la location du logement et le recours aux crédits à la consommation

Ces différentes modalités d'endettement¹ influencent la probabilité qu'un ménage devienne ou non un ménage à risque de surendettement. Nous ne présenterons pas, ici, les liens directs qui nouent les modalités d'endettement et le risque de surendettement. Ces liens s'organisent différemment selon le niveau d'aisance des ménages.

¹ Pour mémoire, le loyer est considéré comme une somme *due* en début de chaque mois, sans quoi les locataires seraient pris en compte au même titre que des propriétaires ayant déjà remboursé leur dette hypothécaire ou comme des personnes logées gratuitement, alors que le loyer vient bien amputer le revenu mensuel net disponible du ménage avant toute autre dépense.

Tableau 13

*Probabilité que les ménages présentent un risque de surendettement
selon les niveaux d'aisance et les modes d'endettement*

<i>Revenus par unité de consommation décilés</i>	<i>Modes d'endettement</i>	<i>Probabilité d'être un ménage à risque</i>
1 ^{er} décile	Ni dette ni loyer	7.7%
	Loyer	47.6%
	Consommation	63.9%
	Logement (hyp.)	68.9%
	Logemt. + consommat.	88.4%
	Loyer + consommat.	92.8%
2 ^{ème} décile	Ni dette ni loyer	0.0%
	Logement (hyp.)	3.7%
	Consommation	6.8%
	Logemt. + consommat.	37.6%
	Loyer	42.3%
	Loyer + consommat.	55.8%
3 ^{ème} au 5 ^{ème} décile	Ni dette ni loyer	0.0%
	Logement (hyp.)	3.0%
	Consommation	3.7%
	Logemt. + consommat.	10.3%
	Loyer	11.7%
	Loyer + consommat.	19.8%
5 déciles supérieurs	(50% des ménages les plus aisés)	0.3%
Echantillon total		9.7%

Source : P.S.E.L.L. 1996, C.E.P.S./ I.

Autrement dit, le mode d'implication dans l'endettement peut avoir des effets différents sur le risque de surendettement selon qu'il s'agit de ménages plus ou moins aisés (**Tableau 13**).

On retiendra quatre points importants :

- **L'endettement destiné à l'acquisition ou à la rénovation d'un logement n'est jamais le type d'endettement le plus dangereux, sauf s'il est associé à des dettes de consommation** (ceci devrait rassurer certaines personnes qui s'inquiètent à ce sujet)
- **Le cumul du paiement d'un loyer et de dettes de consommation est toujours le mode d'engagement le plus dangereux.** La puissance de ce facteur se réduit progressivement à mesure que le niveau d'aisance augmente.

- **Tant que le niveau d'aisance d'un ménage ne dépasse pas le premier décile (10% des ménages), le seul paiement de son loyer suffit déjà à lui conférer 1 chance sur 2 de devenir un ménage à risque.** N'avoir que des dettes de consommation ou inversement n'avoir qu'une dette hypothécaire sur son logement sont des pratiques qui, faute d'une certaine aisance, accroissent encore sa probabilité de devenir un ménage à risque. Toute forme de cumul (consommation et loyer, consommation et hypothèque) constitue un véritable piège dont peu de ménages arrivent à sortir sans dégât.
- **Lorsque le niveau d'aisance commence à s'élever un tant soit peu (2^{ème} décile, 3^{ème} au 5^{ème} décile), les dettes liées à l'acquisition du logement ou à la consommation ne sont ni l'une ni l'autre, en tant que telles, des modalités d'endettement particulièrement dangereuses.** Par contre, la probabilité de devenir un ménage à risque se décline selon deux modalités majeures : **payer un loyer ou devoir faire face au cumul de dettes de consommation et de frais du logement** (dette ou loyer).

Bien entendu, les risques ne sont pas les mêmes selon que le ménage appartient au 2^{ème} décile ou s'insère dans les 3^{ème}, 4^{ème} ou 5^{ème} décile. La logique, elle, est constante.

Il est étonnant de constater

- l'importance de la place que prend le paiement d'un loyer dans l'émergence du risque de surendettement, au Luxembourg,
- et, par suite, le rôle majeur que joue le cumul du paiement d'un loyer et de dettes de consommation.

6.3 Synthèse

Plus le niveau d'aisance diminue, plus il devient difficile de participer à la redistribution de la richesse créée dans le pays.

Si un ménage appartient au 1^{er} décile, le seul fait de devoir se loger représente déjà un problème. Toute consommation anticipée faisant appel à un emprunt est pratiquement exclue sous peine d'encourir des risques importants de surendettement.

Lorsque le niveau d'aisance s'améliore (2^{ème} décile), les emprunts hypothécaires et la consommation anticipée deviennent des pratiques moins risquées ; mais toute forme de cumul risque de transformer la volonté de participer à la redistribution de la richesse en une forme d'exclusion pour abus illégitime. Acheter une maison, et s'endetter ainsi, est curieusement, une pratique bien moins risquée que de louer son logement. Ce dernier point reste provisoirement une énigme à éclaircir.

Lorsque le niveau d'aisance s'améliore encore (3^{ème} au 5^{ème} décile), participer à la redistribution de la richesse devient nettement plus légitime. Emprunts hypothécaires, consommation anticipée et cumul deviennent des pratiques beaucoup moins risquées sans être, pour autant, exemptes de tout risque.

SYNTHESE

1. Globalement :

- Le ralentissement de la croissance économique enregistré depuis 1990 se répercute sur la consommation et celle-ci tend à diminuer.
- La proportion de ménages endettés ne progresse plus.
- Le taux d'endettement des ménages endettés ne progresse plus.

2. La propension à s'endetter :

- La génération des 30 – 34 ans atteint le sommet de l'endettement pour le logement : 94,9% des ménages.
- Les emprunts à la consommation : surtout les jeunes générations. Un âge 'seuil' : 56 ans. Un type de ménages peu engagé : les ménages d'isolés.

3. Les taux d'endettement :

- Les plus endettés pour leur logement : les adultes isolés à faibles revenus.
- Les plus endettés par des emprunts à la consommation : les faibles revenus et ceux qui cumulent plusieurs emprunts de ce type.
- Les plus endettés globalement : les ménages de moins de 30 ans lorsqu'ils cumulent les deux types d'emprunts (logement et consommation).

2. Le risque de surendettement :

- Les ménages à risque de surendettement représentent 9,7% de la population. Ils ne sont ni pauvres, ni surendettés. Ils présentent des risques de surendettement. Ils correspondent bien à la population désignée par les organismes financiers, les assistants sociaux, les juristes ou les chercheurs. Ceci est démontré.
- Deux facteurs permettent de prédire très correctement la probabilité qu'un ménage devienne un ménage à risque : le niveau d'aisance et la manière selon laquelle les ressources sont gérées («le mode d'endettement»).
- Les ménages à haut risque appartiennent aux 10% des ménages les moins aisés. Le seul fait de devoir payer leur loyer représente déjà un risque considérable. S'ils cumulent dettes de consommation et coûts du logement, il ne leur reste que peu de chances d'échapper au risque de surendettement.
- Pour les 20% des ménages les moins aisés, cumuler un loyer et des dettes de consommation est un mode de gestion des ressources qui présente toujours les plus hauts risques.